

## L'accès au droit de suffrage des femmes dans l'œuvre de Julie-Victoire Daubié : un *féminisme accidentel*, ricochet d'un discours classiste inscrit dans son temps

Cécile Pierson,  
Doctorante contractuelle  
à l'Université Lumière Lyon 2

La lecture de la pensée de Julie-Victoire Daubié sur l'accès au droit de suffrage des femmes nous amène à soulever la question de son insuffisance sur de nombreux points. Analyser une pensée antérieure à travers notre prisme de lecture et notre mode de pensée actuels est cependant une hérésie aux yeux des historien.ne.s. Critiquer des postulats passés à partir de nos réflexions contemporaines est certes chose aisée, voire attrayante. Qui n'a jamais affirmé qu'il aurait été résistant.e en 40 ? Tout comme il est tentant de supposer qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, notre pensée aurait été plus féministe et plus progressiste que celle de Julie-Victoire Daubié. Mais, ces réflexes occultent l'inévitable inscription d'un mode de pensée dans son époque. L'époque est précisément ce qui forme un mode de pensée, et c'est bien l'histoire des idées qui nous permet aujourd'hui de développer les réflexions qui suivent.

Cela étant, ces mises en garde n'enlèvent pas la pertinence d'une mise en parallèle entre la pensée de Julie-Victoire Daubié et nos clés de compréhension actuelles. La présente intervention ne vise pas à critiquer la pensée de Julie-Victoire Daubié en tant que telle - cela reviendrait à être aveugle à son contexte d'écriture, mais bien à apporter une lecture actualisée et nourrie de nos réflexions contemporaines. En outre, un tel exercice nous permettra de davantage mettre l'accent sur le biais temporel dans la formation et la critique des idées politiques.

Julie-Victoire Daubié a mené de nombreux combats visant à améliorer la condition des femmes de son époque. Un de ses combats s'appuie sur un argumentaire qui diffère des autres, il s'agit de l'accès des femmes au droit de suffrage. Sa conclusion est honorable - celle de plaider pour l'accès des femmes au suffrage, mais les arguments choisis pour argumenter en ce sens résonnent aujourd'hui bien moins positivement et vont ainsi ici retenir notre attention. Son argumentaire pourrait nous faire qualifier sa pensée sur ce sujet de *féminisme accidentel* ou de *féminisme par ricochet*, ne menant à l'égalité des droits entre les genres qu'en bénéfice collatéral, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, elle construit son argumentaire principalement autour de l'impact qu'aurait le suffrage des femmes sur la société, les mœurs, la conduite des affaires publiques, la composition politique du Parlement, etc. Pour la citer, elle dit, par exemple, « moins on accorde à l'intelligence de la femme, plus les mœurs se dépravent »<sup>1</sup> ou encore « j'attendrais, en conséquence de l'influence politique des femmes, un accroissement considérable d'activité dans la recherche des causes de ces maux »<sup>2</sup>. Autrement dit, il est souhaitable d'octroyer le droit de vote aux femmes non pas principalement pour les femmes elles-mêmes et leurs droits, mais pour l'impact favorable que leur vote aurait sur la société dans son ensemble. L'égalité des droits entre les genres n'est donc pas tant la base de son argumentaire, et s'inscrit toujours dans une vision encore très dualiste des dynamiques de genres, qui s'explique très largement par l'époque dans laquelle elle écrit sa pensée. Julie-Victoire Daubié avait pourtant fait

---

<sup>1</sup> DAUBIÉ, Julie-Victoire. *La Femme pauvre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Guillaumin, Paris, 1866, p.247

<sup>2</sup> DAUBIÉ, Julie-Victoire. *L'émancipation de la femme en dix livraisons*, Deuxième livraison, Thorin, Paris, 1871, p.25

apparaître dans son ouvrage *L'Émancipation de la femme* des discours sur l'égalité des droits posant des prémices des théories du genre, non pas par ses propres mots, mais en citant par exemple le discours d'Augeron Herbert qui dit ne voir « aucune séparation entre les sentiments des hommes et ceux des femmes ; aucune brèche faite par la nature ; il n'existe que celle que nous avons creusée par notre perversité »<sup>3</sup>. Elle ne fait pourtant pas ou peu apparaître cette conscience de la nature socialement construite des rapports de genre dans ses réflexions sur l'accès au droit de suffrage des femmes et s'appuie au contraire sur ces derniers dans son argumentaire.

Le second élément qui nous permet de qualifier la pensée de Julie-Victoire Daubié sur l'accès des femmes au droit de suffrage de *féminisme accidentel* est le fait qu'elle ne plaide pas tant en faveur de l'inclusion de toute une catégorie de personnes dans les détenteurs du droit de suffrage, mais plutôt en faveur d'une nouvelle forme d'exclusion de ce droit. L'autrice plaide pour l'instauration d'un suffrage avec des conditions de capacité et de moralité, avançant que « pour que le suffrage universel représente l'équilibre des forces sociales, il ne doit admettre parmi les deux sexes que les électeurs qui offriront des conditions de capacité et de moralité ; je regarderais comme très-fâcheux de voir étendre à la femme l'abus qui dispense le suffrage d'une manière trop aveugle aux hommes. Lorsque je réclame la souveraineté nationale pour tous, je n'entends pas parler de tout ce qui a une main, mais de tout ce qui a une intelligence »<sup>4</sup>. Mélangeant humour et dédain, elle poursuit en disant que « l'esprit humain se trouve humilié de voir l'homme éclairé, supérieur, partager son trente-six millionième de souveraineté nationale avec le dernier rustre du dernier hameau qui, ne sachant ni A ni B, est aussi étranger à toute question politique ou sociale que le cheval qu'il étrille ; c'est ici le cas de dire avec Montaigne : "Il y a plus de distance de tel homme à tel homme que de tel homme à telle bête" »<sup>5</sup>. Elle demande un système où l'on « accorde à l'intelligence et à la moralité les prérogatives que l'ancien régime accordait à la naissance »<sup>6</sup>. Ainsi, nous voyons que sa promotion de l'accès au droit de suffrage de femmes se base davantage sur un plaidoyer pour le vote capacitaire que sur l'égalité des droits entre les genres. En outre, elle relativise elle-même la portée féministe que cela aurait, en postulant que « rien de cela, répondrai-je ; n'est à craindre, vu la manière dont je pose la question du suffrage ; son application limitée ne mettra qu'un petit nombre de femmes en possession d'un droit dont peu profiteront actuellement »<sup>7</sup>. Le fait d'inclure les femmes - et pas toutes - parmi les détenteurs du droit de vote n'est donc que la résultante du fait d'avoir pour seule base d'exclusion la maîtrise des « capacités intellectuelles » requises. Cette pensée consiste moins en un plaidoyer pour l'inclusion d'une catégorie que pour l'exclusion d'une autre, ce qui en fait un discours finalement plus classiste que féministe. La portée féministe de sa conclusion ne l'est donc que par ricochet, en bénéfice collatéral.

Selon Julie-Victoire Daubié, l'exclusion de l'électorat ne devrait donc pas se faire sur le genre, mais sur « l'intelligence ». Expliquant ce qu'elle entend par « capacités intellectuelles », l'autrice insiste notamment sur les capacités d'écriture et de lecture comme conditions au suffrage capacitaire. Elle considère plus largement les « capacités intellectuelles » comme accessibles à toute personne et de façon égale. Ce qu'oublie Julie-Victoire Daubié - on ne peut lui en vouloir, Bourdieu n'était pas encore né - est que

---

<sup>3</sup> *Idem*, p.110

<sup>4</sup> DAUBIÉ, Julie-Victoire. *La Femme pauvre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Guillaumin, Paris, 1866, p.248

<sup>5</sup> *Ibidem*

<sup>6</sup> DAUBIÉ, Julie-Victoire. *La Femme pauvre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Guillaumin, Paris, 1866, p.250

<sup>7</sup> DAUBIÉ, Julie-Victoire. *L'émancipation de la femme en dix livraisons*, Deuxième livraison, Thorin, Paris, 1871, p.108

derrière ce qu'elle appelle « l'intelligence » se trouve en grande partie l'appartenance à une classe sociale, et non des facultés innées accompagnées d'une ingénue curiosité d'apprendre. Sans nous appesantir sur ce que la sociologie nous a depuis permis de comprendre<sup>8</sup>, nous savons aujourd'hui que le capital culturel, qui regroupe un ensemble de savoirs, savoirs-faire, savoirs-dire et savoirs-être, est acquis par l'individu par le milieu social dans lequel il évolue. Ces ressources peuvent notamment être des capacités de langage ou d'écriture, que mentionne Julie-Victoire Daubié. Elle soutient que l'ensemble des « capacités intellectuelles » serait aisément accessible par l'enseignement et demande ainsi que la mise en place du suffrage capacitaire s'accompagne de l'accès de tous à l'enseignement. Cependant, l'école - surtout à cette époque - aurait été loin de pouvoir compenser les inégalités sociales. Il était donc soit optimiste de parier entièrement sur l'école, soit cela allait dans le sens du rôle de légitimation et de reproduction des inégalités sociales que joue cette dernière. Encore aujourd'hui, le système scolaire français est l'un des plus inégalitaires<sup>9</sup>. Parler de capital culturel est un anachronisme pour analyser les écrits de Julie-Victoire Daubié, mais c'est spécifiquement tout le jeu de la présente intervention.

Les écarts ici présentés entre la pensée de Julie-Victoire Daubié sur la question et nos réflexions contemporaines s'expliquent, encore une fois, par l'époque dans laquelle ces dernières sont respectivement produites. Son œuvre est certes éloignée de nos réflexions et avancées actuelles, mais elle l'était tout autant des réflexions de la majorité de ses contemporain.e.s. Bien qu'il soit aujourd'hui aisé d'estimer son propos comme étant insuffisant à nos yeux, ce dernier reste marquant et précurseur pour son époque. Peut également être supposée une potentielle volonté de sa part de ne stratégiquement pas pousser son propos au-delà de ce qui serait audible pour de ses contemporain.e.s, d'autant plus qu'il revenait aux hommes élus de prendre la décision d'accorder ou non le suffrage aux femmes.

La présente intervention visait donc à analyser le discours de Julie-Victoire Daubié à l'aune de nos idées actuelles. Qu'en serait-il si l'exercice se faisait dans le sens inverse ? Si elle et ses contemporain.e.s pouvaient analyser nos discussions actuelles, que diraient-ils ? Comment auraient-ils appréhendé la possibilité pour les femmes de signer leurs propres chèques ? Qu'auraient-ils pensé de Kimberlé Crenshaw, des mouvements des années 1970, du mouvement *MeToo* ? Sans pouvoir répondre à ces interrogations, il peut être supposé que la réponse n'aurait pas échappé au fait qu'une analyse est biaisée par l'époque dans laquelle elle est produite. L'analyse des idées à travers le temps est délicate, autant pour lire des pensées antérieures que pour lire nos pensées contemporaines. Les critiques féministes sont mises à rude épreuve dans ce biais de lecture temporel, auxquelles on rétorque aujourd'hui que la situation était pire avant, que les grandes avancées ne laissent plus grand chose à réclamer. Mais visible en tout temps et en tout lieu, le sexisme est un caméléon ; il adapte sa subtilité à l'ère du temps en vous faisant croire qu'il n'est plus si grand.

La lecture d'une même pensée évolue donc à travers le temps. Certaines ne raisonnent qu'*a posteriori* et ne font consensus que bien après. Ce qui était ri hier sonne aujourd'hui comme une évidence, à l'instar de nombreux combats de Julie-Victoire Daubié. L'accès au droit de suffrage des femmes, pour lequel une minorité activiste dépréciée arguait tant bien que mal, sonne aujourd'hui comme une évidence. Cela nous amène à nous demander ; lesquelles des revendications actuellement fermement rejetées

---

<sup>8</sup> BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude. *La Reproduction*, Le sens commun, 1970

<sup>9</sup> Lire à ce sujet BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude. *Les Héritiers*, Le sens commun, 1964 et BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude. *La Reproduction*, Le sens commun, 1970

sonneront dans cent cinquante ans comme une évidence ? Comment toutes ces discussions résonneront dans cent cinquante ans ? De tout cela, nous pouvons conclure que le plus grand obstacle à la protection des droits sont les œillères que notre temps nous octroie.